



SECRETARIA GENERALIS
SYNODI

SECRÉTAIRERIE GÉNÉRALE DU SYNODE

Comment être une Église synodale en mission ?

Cinq perspectives à approfondir théologiquement en vue de la
Deuxième Session de la XVI^e Assemblée Générale
Ordinaire du Synode des Evêques

Avant-propos

« Nous affirmons que l'Église, plus qu'avoir une mission, est elle-même mission. « De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie » (Jn 20,21) : l'Église reçoit du Christ, Envoyé du Père, sa propre mission. Soutenue et guidée par l'Esprit Saint, elle annonce et témoigne de l'Évangile à ceux qui ne le connaissent pas ou ne l'accueillent pas, avec une option préférentielle pour les pauvres qui s'enracine dans la mission de Jésus. Elle contribue ainsi à l'avènement du Royaume de Dieu, dont elle « constitue le germe et le commencement » (cf. LG 5) » (Rapport de synthèse de la Première Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Evêques [RdS], 8a). Grandir en tant qu'Église synodale est une manière concrète de répondre, chacun et tous ensemble, à cet appel et à cette mission.

Les frères et les sœurs qui ont pris part aux rencontres synodales, et en particulier les participants à la Première Session, ont fait l'expérience concrète de l'unité et de la pluralité de l'Église. Même à une époque comme la nôtre, marquée par des inégalités croissantes, des polarisations amères et une explosion continue de conflits, l'Église est dans le Christ un signe et un instrument d'union avec Dieu et d'unité entre les hommes, et elle est appelée à l'être de manière toujours plus visible. À l'écoute de l'Esprit Saint, accueillant le témoignage de l'Écriture et scrutant dans la foi les signes des temps, elle peut harmoniser les différences comme expression de la richesse inépuisable du mystère du Christ. L'expérience du Synode comme pratique de l'unité dans la diversité représente donc une parole prophétique adressée à un monde qui peine à croire que la paix et la concorde sont possibles.

1. La question directrice

Le processus synodal nous a rendus de plus en plus conscients de notre mission. Lors de la Première Session de l'Assemblée, cette prise de conscience est devenue progressivement de plus en plus tangible, guidant le chemin vers la Deuxième Session (octobre 2024). La période entre la Première et la Deuxième Session - explique le document *Vers octobre 2024* (11 décembre 2023) - nous voit engagés dans une nouvelle phase de consultation à partir de la question-guide : *COMMENT être une Église synodale en mission ?*

L'objectif est d'identifier les chemins à suivre et les outils à adopter dans les différents contextes et circonstances, en valorisant l'originalité de chaque baptisé et de chaque Église dans l'annonce du Seigneur ressuscité et de son évangile au monde d'aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas de se limiter au projet d'améliorations techniques ou procédurales qui rendent les structures de l'Église plus efficaces, mais de travailler sur les formes concrètes de l'engagement missionnaire auquel nous sommes appelés, dans le dynamisme entre unité et diversité propre à une Église synodale. (*Vers octobre 2024*, n. 1).

L'accent sera donc mis sur le thème de la participation de tous et toutes, dans la variété des vocations, des charismes et des ministères, à l'unique mission d'annoncer Jésus-Christ au monde. À la lumière de la transformation missionnaire de l'Église envisagée dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, selon laquelle « La nouvelle évangélisation doit impliquer que chaque baptisé soit protagoniste d'une façon nouvelle » (n. 120), nous réfléchissons sur la contribution à la mission qui peut provenir de la reconnaissance et de la promotion des dons spécifiques de chaque membre du Peuple de Dieu, et sur le rapport entre l'œuvre missionnaire commune et le ministère d'autorité propre des Pasteurs. Le lien dynamique entre la participation de tous et l'autorité de certains, dans l'horizon de la communion et de la mission, sera approfondi dans sa signification théologique, dans les modalités pratiques de sa mise en œuvre et dans le caractère concret des dispositions canoniques. Cet approfondissement s'articulera à trois niveaux, distincts mais interdépendants : celui de l'Église locale, celui des regroupements d'Églises (nationaux, régionaux, continentaux), celui de l'Église tout entière dans le rapport entre primauté de l'Évêque de Rome, collégialité épiscopale et synodalité ecclésiale. L'indication des trois niveaux permet d'organiser le travail en vue de la deuxième session de l'Assemblée, sans oublier qu'il s'agit de trois perspectives liées entre elles, à travers lesquelles on regarde une réalité unitaire et organique : la vie de l'Église synodale missionnaire.

2. Les étapes de la rédaction de l'Instrumentum laboris de la deuxième session

Sur la base de la question-guide, un nouveau processus de consultation a été ouvert, avec des caractéristiques différentes de celles de la première phase du processus synodal, tel que nous l'avons expliqué dans le document *Vers octobre 2024*. Nous avons demandé aux Conférences épiscopales et aux Structures Hiérarchiques Orientales d'être des repères pour cette partie du processus et de coordonner la collecte des contributions des diocèses et des éparchies, en définissant les méthodes et le calendrier. Elles réaliseront également l'étude d'approfondissement à partir de la même question directrice à leur niveau et au niveau continental, selon ce qui sera jugé opportun et faisable (cf. article 5). Les synthèses qui recueilleront le fruit de cette consultation, par les Conférences épiscopales, les Structures hiérarchiques orientales et les Diocèses qui n'appartiennent à aucune Conférence épiscopale, devront parvenir à la Secrétairerie Générale du Synode avant le 15 mai 2024 et serviront de base à la rédaction de l'*Instrumentum laboris*.

D'autres contributions s'ajouteront aux synthèses, à commencer par les résultats de la rencontre internationale « Les curés de paroisses pour le Synode » (Sacrofano [Rome], 28 avril - 2 mai 2024), convoquée pour répondre au besoin, maintes fois manifesté au cours de la première phase et également au cours de la Première Session, d'écouter et de valoriser l'expérience des prêtres engagés dans le ministère pastoral des Églises locales, en vue de leur plus grande implication dans le processus synodal.

Enfin, les résultats de l'étude théologique réalisée par cinq groupes de travail activés par la Secrétairerie Générale du Synode, à la suite de ce qui a été demandé à plusieurs reprises par l'Assemblée et dans l'esprit de ce qui est prévu par l'article 10 de la Constitution apostolique *Episcopalis communio* sur le Synode des Évêques, seront également inclus dans les matériaux à la base

de l'*Instrumentum laboris*. Ces groupes seront composés d'experts, en respectant la nécessaire variété d'origine géographique, de sexe et de condition ecclésiale, et travailleront selon une méthode synodale. En particulier, trois groupes se concentreront principalement sur les trois niveaux indiqués ci-dessus (un groupe pour chaque niveau), tandis que deux autres groupes travailleront sur les deux axes transversaux, en soulignant les interconnexions et les interdépendances entre les niveaux, selon les grandes lignes résumées dans les paragraphes suivants.

3. Perspectives à explorer

I. Le visage synodal missionnaire de l'Église locale

Le *Rapport de Synthèse* approuvé à la fin de la Première Session reconnaît que la coresponsabilité de tous dans la mission « doit être le critère qui sous-tend la structuration des communautés chrétiennes et de l'Église locale tout entière, avec tous ses services, toutes ses institutions, dans chacun de ses organismes de communion » (RdS 18b). La recherche du visage et des chemins de l'Église synodale missionnaire implique directement chaque Église locale, dans la pluralité des sujets qui la constituent, sans oublier que la tâche de témoigner de l'Évangile unit tous les baptisés, au-delà des appartenances confessionnelles, en vertu de la commune dignité baptismale. Le groupe de travail, qui adoptera la perspective de l'Église synodale en mission au niveau de l'Église locale, explorera des points tels que :

- a) le sens et les formes du ministère de l'Évêque diocésain en tant que « principe visible et fondement de l'unité » (*Lumen Gentium*, n. 23) de l'Église qui lui est confiée et, en particulier, les relations avec le presbyterium, les organes participatifs, la vie consacrée et les agrégations ecclésiales, dans une perspective missionnaire (cf. RdS 12) ;
- b) la mise en place de structures et de processus de vérification régulière du travail de l'Évêque diocésain et de ceux qui exercent un ministère (ordonné ou non ordonné) dans l'Église locale, en favorisant l'*accountability* (ou la redevabilité : le fait de rendre compte de l'exercice de ses responsabilités) de tous et selon des modalités différentes (cf. RdS 12j) ;
- c) le style et le mode de fonctionnement des instances participatives. Une attention particulière sera portée à la relation entre le moment consultatif et le moment délibératif dans les processus de prise de décision (cf. RdS 18g), en veillant à ce que les femmes aussi, là où ce n'est pas encore le cas, puissent participer aux processus de prise de décision et assumer des rôles de responsabilité dans la pastorale et le ministère (cf. RdS 9m) ;
- d) la présence et le service des ministères institués et des ministères de fait, qui peuvent contribuer à configurer de façon plus chorale et plus efficace l'œuvre d'évangélisation de l'Église locale sur le territoire et entre les cultures, en valorisant les charismes et le rôle des laïcs dans l'accomplissement de la mission de l'Église (cf. RdS 8d-e), dans le respect de leur spécificité (cf. RdS 8f) et par rapport à la tension entre la mission de sanctification des réalités temporelles et l'accomplissement des tâches et des ministères dans l'Église (cf. RdS 8j), en considérant également l'opportunité d'établir de nouveaux ministères (cf. RdS 8n et 16p).

Une attention particulière doit être accordée à « une reconnaissance et une mise en valeur plus grandes de la contribution des femmes, ainsi qu'à un accroissement des responsabilités pastorales qui leur sont confiées dans tous les domaines de la vie et de la mission de l'Église ». Afin de mieux exprimer les charismes de chacun et de mieux répondre aux besoins pastoraux,

« Comment l'Église peut-elle inclure davantage les femmes dans les rôles et ministères existants afin de mieux exprimer les charismes de chacun et de mieux répondre aux besoins pastoraux ? Si de nouveaux ministères sont nécessaires, à quel niveau et de quelle manière ? » (RdS 9i).

II. Le visage synodal missionnaire des groupements d'Églises

En 2015, dans son discours pour la commémoration du 50^e anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, le pape François a affirmé que « Le second niveau est celui des Provinces et des Régions ecclésiastiques, des Conciles particuliers et d'une façon spéciale des Conférences épiscopales », en se référant aux canons 431-459 du Code de droit canonique, concernant les regroupements d'Églises particulières. Il a souligné la nécessité et l'urgence de « réfléchir pour accomplir encore davantage, à travers ces organismes, les instances intermédiaires de la *collégialité*, peut-être en intégrant et en mettant à jour certains aspects de l'ancienne organisation ecclésiastique. Le souhait du Concile que de tels organismes puissent contribuer à accroître l'esprit de la *collégialité* épiscopale ne s'est pas encore pleinement réalisé. Nous sommes à mi-chemin, à une partie du chemin ». Il va donc dans le sens d'une « décentralisation salutaire », déjà exprimée dans l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium* (n° 16), reprise ensuite dans la Constitution apostolique *Praedicate Evangelium* (II,2). Le groupe de travail, qui adoptera la perspective de l'Église synodale en mission au niveau des regroupements d'Églises, explorera des points tels que :

- a) les modalités et les conditions qui rendent possible l'échange effectif des dons entre les Églises (cf. RdS 4m), en partageant les « richesses spirituelles, [...] le partage des ouvriers apostoliques et des ressources matérielles » (*Lumen gentium*, n. 13) ;
- b) le statut des Conférences épiscopales dans une Église synodale missionnaire, afin qu'elles puissent grandir comme sujets de l'exercice de la collégialité dans une Église toute synodale, en augmentant aussi leur propre autorité doctrinale et disciplinaire, sans limiter ni le pouvoir propre de chaque Évêque dans sa propre Église, ni celui de l'Évêque de Rome en tant que principe visible et fondement de l'unité de toute l'Église (cf. RdS 19) ;
- c) la possibilité d'élargir les structures de communion entre les Églises au-delà du niveau des Conférences épiscopales, en examinant comment préciser le statut des organismes qui regroupent les Églises locales d'une zone géographique continentale ou sous-continentale, en tenant compte des exigences d'un dialogue fructueux avec les cultures et les sociétés dans une perspective missionnaire (cf. RdS 19).

III. Le visage missionnaire synodal de l'Église universelle

Le processus synodal en cours donne lieu à une nouvelle forme d'exercice du ministère pétrinien. Ainsi, au niveau de l'Église universelle, la question de la relation entre la synodalité ecclésiale, la collégialité épiscopale et la primauté de l'Évêque de Rome émerge (cf. RdS 13a). Le groupe de travail qui s'occupera de cette perspective explorera des points tels que :

- a) la contribution que les Églises d'Orient peuvent offrir pour un approfondissement de la doctrine de la primauté pétrinienne, en clarifiant son lien intrinsèque avec la collégialité épiscopale et la synodalité ecclésiale (cf. RdS 6d) ;
- b) la contribution du cheminement œcuménique « à la compréhension catholique de la primauté, de la collégialité, de la synodalité et de leurs liens réciproques » (RdS 13b) ;

- c) le rôle de la Curie romaine, en tant qu'organisme au service du ministère universel de l'Évêque de Rome, dans une Église synodale, en considérant les relations entre la Curie et les Églises locales, la Curie et les Conférences épiscopales, la Curie et le Synode des Évêques, dans l'esprit de la Constitution apostolique *Praedicate Evangelium* (cf. RdS 13c-d) ;
- d) les modalités d'exercice de la collégialité épiscopale dans une Église synodale, en tenant compte de la doctrine du Concile Vatican II et des développements théologiques et canoniques de la période postconciliaire ;
- e) l'identité particulière du Synode des Évêques, en articulant en particulier le rôle spécifique des Évêques et la participation du Peuple de Dieu à toutes les phases du processus synodal (cf. RdS 20).

IV. La méthode synodale

Pour ouvrir les esprits et les cœurs à l'accueil du Christ présent dans son Esprit, nous sommes appelés à la méditation de l'Écriture Sainte, à la prière et à l'écoute mutuelle, en vue d'une conversion personnelle et communautaire. L'écoute mutuelle, en particulier, exige l'exercice constant de pratiques qui favorisent, à tous les niveaux de la vie de l'Église, l'articulation de quatre dimensions : spirituelle, institutionnelle, procédurale et liturgique.

Au cours du chemin parcouru jusqu'à présent, et en particulier au cours de la Première Session, la pratique de la « conversation dans l'Esprit » a été expérimentée et reconnue comme capable de soutenir et d'exprimer la dimension spirituelle du chemin que nous sommes en train d'entreprendre. Pratiquer la « conversation dans l'Esprit » ne signifie pas suivre une technique codifiée, mais s'engager sur un chemin qui exprime en soi la nature familière de l'Église, qui naît du dialogue avec lequel Dieu lui-même, en communiquant sa vie, « s'adresse aux hommes en son surabondant amour comme à des amis [et] il s'entretient (*conversatur*) avec eux » (Dei Verbum, 2).

En même temps, la méthode synodale demande que l'on prenne soin de la dimension institutionnelle, propre aux organes et aux événements dans lesquels s'expriment la vie et la mission de l'Église, et de la dimension procédurale, en prêtant une attention particulière au rapport entre la prise de décision et le processus décisionnel.

Ces trois dimensions ne doivent pas être conçues comme séparées : il s'agit d'aspects distincts, dont chacun requiert une attention spécifique, à penser et à vivre dans leur unité dynamique. Enfin, la liturgie étant à la fois miroir et nourriture de la vie de l'Église, le travail portera également sur la dimension liturgique : « Si l'Eucharistie façonne la synodalité, le premier pas est d'honorer sa grâce avec un style de célébration qui soit à la hauteur de ce don et avec une fraternité authentique » (RdS 3k).

Le groupe de travail, qui assumera la perspective transversale de la méthode synodale, explorera des points tels que :

- a) la relation féconde entre l'enracinement liturgique et sacramentel de la vie synodale de l'Église (écoute de la Parole et célébration de l'Eucharistie) et la pratique du discernement ecclésial ;
- b) une meilleure clarification de la configuration de la « conversation dans l'Esprit », en tenant compte de la pluralité des déclinaisons qu'elle connaît grâce à l'expérience de multiples spiritualités ecclésiales et de différents contextes culturels (cf. RdS 2i-j) ;

- c) l'invitation formulée par la Première Session de l'Assemblée synodale, d'une part, à « clarifier comment la conversation dans l'Esprit peut intégrer les contributions de la pensée théologique et des sciences humaines et sociales » (RdS 2h), et de l'autre, à ce que « les experts dans les différents domaines de connaissance à développer une sagesse spirituelle qui permette à leur expertise de devenir un véritable service ecclésial » (RdS 15i) à travers l'écoute mutuelle, le dialogue et la participation au discernement de la communauté ;
- d) la mise au point des critères de discernement théologique et disciplinaire, en précisant le rapport circulaire, dans l'obéissance à la Révélation et à l'écoute des signes des temps, entre le *sensus fidei* de tout le Peuple de Dieu et le Magistère des Pasteurs, dans la perspective du « changement d'époque » que nous vivons ;
- e) l'articulation entre décision et prise de décision dans la perspective ecclésiologique du rapport entre la participation de tous et l'exercice spécifique de l'autorité par certains, en identifiant et en précisant les sphères de compétence (doctrinale, pastorale, culturelle) des différents sujets ecclésiaux et des différents organismes et événements dans lesquels la pratique de la synodalité est explicitée ;
- f) la promotion d'un style de célébration adapté à une Église synodale, qui permette de vivre et de témoigner de la participation commune de tous, tout en respectant et en promouvant la spécificité des rôles, des charismes et des ministères de chacun.

V. Le « lieu » de l'Église synodale dans la mission

Le processus synodal en cours montre avec évidence que la référence au principe de « l'intériorité mutuelle » entre l'Église locale et l'Église universelle favorise l'exercice symphonique de la synodalité, la collégialité et primat à différents niveaux (local, régional, universel). Le « lieu » dans lequel l'Église est appelée à vivre la communion, la participation et la mission est constitué de nombreux « lieux ». Ceci n'est pas un simple fait mais correspond à la manière dont « Il a plu à Dieu dans sa bonté et sa sagesse de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté » (*Dei Verbum* 2). La relation avec Jésus-Christ - médiateur et plénitude de toute la révélation - est toujours contextuelle : elle « a lieu ». Le « lieu », en ce sens, est générateur de l'expérience croyante. C'est aussi un espace herméneutique dans lequel « *l'intelligence grandit autant que les choses et les paroles transmises* » (*Dei Verbum* 8) et qui trouve toujours de nouvelles expressions pour l'annonce de la vérité salvifique : le « où » est constitutif de la forme kérygmatisque.

Nous vivons une époque où la relation des personnes et des communautés avec la dimension de l'espace est en train de changer profondément. La mobilité humaine, la présence dans un même contexte de cultures et d'expériences religieuses différentes, l'omniprésence de l'environnement numérique (l'infosphère) peuvent être considérés comme des « signes des temps » qu'il convient de discerner.

Les changements en cours et la prise de conscience de la pluralité des visages du Peuple de Dieu appellent à une attention renouvelée aux relations entre les Églises locales qui, en communion entre elles et avec l'Évêque de Rome, constituent l'Église de Dieu, une Église sainte, catholique et apostolique. Dans un monde marqué par la violence et la fragmentation, il apparaît toujours plus urgent de témoigner de l'unité de l'humanité, de son origine commune et de son destin commun, dans une solidarité coordonnée et fraternelle en faveur de la justice sociale, de la paix, de la réconciliation et du soin de la maison commune, en surmontant ainsi le potentiel de division de certaines manières erronées de comprendre la référence à un lieu, à ses habitants et à sa culture.

Le groupe de travail qui prendra en charge cette perspective - transversale aux trois niveaux distincts des relations ecclésiales : local, régional, universel - explorera des points tels que

- a) le développement d'une ecclésiologie attentive à la dimension culturelle du peuple de Dieu (en référence à ce que dit le pape François dans *Evangelii gaudium*, n° 115 : « La grâce suppose la culture, et le don de Dieu s'incarne dans la culture de la personne qui la reçoit »). En effet, il semble nécessaire de traduire également au niveau institutionnel le dynamisme réciproque entre évangélisation de la culture et inculturation de la foi, en donnant de l'espace aux herméneutiques locales, sans que le « local » ne devienne un motif de division et sans que « l'universel » ne se transforme en une forme d'hégémonie ;
- b) la référence au « lieu » dans la dynamique de l'annonce, en relation avec le principe selon lequel la « manière appropriée de proclamer la parole révélée doit demeurer la loi de toute évangélisation. C'est de cette façon, en effet, que l'on peut susciter en toute nation la possibilité d'exprimer le message chrétien selon le mode qui lui convient, et que l'on promeut en même temps un échange vivant entre l'Église et les diverses cultures » (*Gaudium et spes*, n. 44) ;
- c) la référence à la particularité du « lieu » et aux exigences de la communion ecclésiale (aux différents niveaux) pour aborder les grandes questions morales et pastorales ;
- d) l'impact des phénomènes migratoires qui représentent « une réalité qui transforme les Églises locales en communautés interculturelles. Souvent, les migrants et les réfugiés, dont beaucoup portent les blessures du déracinement, de la guerre et de la violence, deviennent une source de renouveau et d'enrichissement pour les communautés qui les accueillent et une occasion d'établir un lien direct avec des Églises géographiquement éloignées » (RdS 5d) ;
- e) l'impact de la culture de l'environnement numérique et des nouvelles technologies sur la notion de « local ». Par exemple, toutes les relations et initiatives, y compris ecclésiales, qui se déroulent en ligne « ont une portée et un champ d'action qui s'étendent au-delà des frontières territoriales habituelles » (RdS 17h) ;
- f) les questions canoniques et pastorales ouvertes par l'importante migration des fidèles de l'Orient catholique vers les territoires à majorité latine, pour lesquelles « il est nécessaire que les Églises locales de rite latin, au nom de la synodalité, aident les fidèles orientaux qui ont émigré à préserver leur identité et à cultiver leur patrimoine spécifique, sans subir de processus d'assimilation » (RdS 6c).

VI. Quelques principes de référence transversaux

L'approfondissement des perspectives indiquées peut utilement se référer à quelques principes qui s'appliquent à chacune d'entre elles.

Le premier principe est la mission d'évangélisation comme moteur et raison d'être de l'Église. La promotion de la figure et de la dynamique synodale de l'Église a pour but de manifester et de soutenir de manière crédible et efficace sa mission, qui est le critère ultime de tout discernement. Il faut privilégier ce qui est le plus efficace pour l'annonce de l'Évangile, en ayant le courage d'abandonner ce qui s'avère moins utile ou même un obstacle. C'est cet élan vers la mission qui fait que le processus synodal n'est pas un exercice où l'Église se regarde dans le miroir et se préoccupe de ses propres équilibres, mais qu'elle est projetée vers le monde et l'humanité tout entière, en demandant à chaque membre du Peuple de Dieu d'offrir sa contribution irremplaçable. L'œcuménisme du sang (cf.

RdS 7d) nous rappelle avec force que le témoignage de l'Évangile jusqu'au don de la vie concerne tous les baptisés, sans distinction d'appartenance confessionnelle : c'est donc la mission commune qui constitue le vecteur du chemin vers l'unité des chrétiens, à partir de formes concrètes de collaboration, qu'il faut continuer à promouvoir et à expérimenter.

Si l'élan missionnaire est constitutif de l'Église et marque chaque moment de son histoire, les défis missionnaires changent au fil du temps. Il faut donc s'efforcer de discerner ceux du monde d'aujourd'hui : si nous ne parvenons pas à les identifier et à y répondre, notre annonce perdra de sa pertinence et de son attrait. L'attention portée aux jeunes, à la culture numérique et à la nécessité d'impliquer les pauvres et les marginalisés dans le processus synodal, porteurs d'un point de vue capable de révéler des dynamiques sociales, économiques et politiques qui, autrement, resteraient cachées, est ancrée dans cette nécessité. Tout changement dans les structures de l'Église doit être conçu pour répondre efficacement aux défis de la mission dans le monde d'aujourd'hui.

Le second principe est la promotion de la participation à la mission, qui est le don et la responsabilité de tous les baptisés, dans l'exercice actif du sensus fidei et de leurs charismes respectifs, en synergie avec l'exercice du ministère d'autorité par les Évêques :

« La circularité entre le *sensus fidei* dont tous les fidèles sont revêtus, le discernement effectué aux divers niveaux de réalisation de la synodalité, et l'autorité de ceux qui exercent le ministère pastoral de l'unité et du gouvernement, décrit la dynamique de la synodalité. Cette circularité promeut la dignité baptismale et la coresponsabilité de tous, met en valeur la présence des charismes répandus par le Saint-Esprit dans le peuple de Dieu, reconnaît le ministère spécifique des pasteurs en communion collégiale et hiérarchique avec l'Évêque de Rome, garantissant que les processus et les événements synodaux se déroulent dans la fidélité au *depositum fidei* et dans l'écoute du Saint-Esprit, pour le renouvellement de la mission de l'Église » (Commission théologique internationale, *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, n. 72).

La dimension synodale et la dimension hiérarchique ne sont donc pas en concurrence. La tension qui les unit est une source importante de dynamisme. En particulier, les processus de décision sont le lieu pour gérer cette tension de manière créative, afin que chacun puisse exercer sa responsabilité spécifique, sans en être dépossédé.

Le troisième principe est l'articulation entre le local et l'universel, en considérant en même temps la pluralité et la cohérence des niveaux intermédiaires. L'Église une, sainte, catholique et apostolique existe dans et à partir des Églises locales (cf. *Lumen Gentium*, n° 23) en communion entre elles et avec l'Église de Rome. Chaque Église est, dans le Christ et par l'Esprit Saint, le sujet communautaire, convoqué par la Parole et édifié par les sacrements, dans lequel l'unique peuple de Dieu vit et marche dans un contexte culturel et social spécifique, au sein duquel s'incarne le don de Dieu. En même temps, chaque Église est appelée à partager avec toutes les autres les dons dont elle est enrichie. Cela se réalise à travers le ministère de son Évêque, principe et garant de l'unité dans la participation synodale de tous à sa mission, en communion collégiale avec les autres Évêques *cum Petro et sub Petro*, au service de toute l'Église (cf. Commission Théologique Internationale, *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, n. 61). La synodalité constitue donc le contexte ecclésial approprié pour comprendre et promouvoir la collégialité épiscopale et décrit le chemin à suivre pour promouvoir l'unité et la catholicité dans le discernement des voies à suivre dans chaque Église et dans la communion des Églises. Ce que nous recherchons, c'est une manière adaptée au monde d'aujourd'hui de vivre l'unité dans la diversité, de faire l'expérience de l'interconnexion sans écraser les différences et les particularités, mais aussi sans perdre de vue le fait que certains défis - tels que l'entretien de la maison commune, les migrations ou la culture numérique - ne peuvent être relevés qu'ensemble.

Le quatrième principe, le plus radical et le plus exigeant, mais en même temps capable de donner de l'espérance et de la générosité, est le caractère délicieusement spirituel du processus synodal. Réunis par Dieu le Père, en Jésus-Christ, par la puissance de l'Esprit Saint, les sœurs et les frères dans la foi se rencontrent et s'écoutent, chacun apportant la perspective et la contribution de sa propre vocation, de ses charismes et du ministère reçu. Cette rencontre et cette écoute ne sont pas une fin en soi : elles ouvrent un espace dans lequel il devient possible, ensemble, de discerner la voix de l'Esprit et d'accueillir son appel. À tous les niveaux, nous visons le même résultat : comprendre ce que le Seigneur nous demande de faire et nous préparer à le faire. La tâche des disciples, leur identité même, est de suivre le Maître là où il décide d'aller, de collaborer à une mission de salut qui est originellement la sienne.

VII. Cheminer ensemble vers octobre 2024

Alors que la préparation de la Deuxième Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques progresse, grâce aussi aux orientations ici formulées, le travail se poursuit sur les deux autres lignes directrices identifiées à partir du *Rapport de Synthèse* de la Première Session.

La première ligne directrice consiste à *maintenir vivante la dynamique synodale dans les Églises locales*, afin qu'un nombre croissant de personnes puissent en faire l'expérience directe. Nous réitérons ici l'invitation faite à tous les diocèses de relire le *Rapport de Synthèse* afin d'identifier les sollicitations les plus significatives pour leur situation et, sur cette base, d'activer « les initiatives les plus appropriées pour impliquer tout le Peuple de Dieu » (*Vers octobre 2024*, n. 2).

La deuxième orientation consiste à approfondir, de manière synodale, une série de questions de grande importance, qui « demandent d'être traitées au niveau de toute l'Église et en collaboration avec les Dicastères de la Curie romaine » (*ibid.*, Introduction). Des Groupes d'étude sont en train d'être constitués pour approfondir les thèmes identifiés, tels qu'ils sont mieux spécifiés dans le document *Groupes d'étude sur des questions soulevées lors de la Première Session de la XVI^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques à approfondir en collaboration avec les Dicastères de la Curie romaine*, diffusé en même temps que ce document. « En outre, au service du processus synodal au sens large, la Secrétairerie Générale du Synode activera un « forum permanent » pour approfondir les aspects théologiques, canoniques, pastoraux, spirituels et communicatifs de la synodalité de l'Église, également pour répondre à la demande formulée par la RdS qu'un « travail théologique d'approfondissement de la terminologie et de la compréhension conceptuelle de la notion et de la pratique de la synodalité avant la deuxième session de l'Assemblée soit promu dans un lieu approprié » (RdS 1p) ». Dans l'accomplissement de cette tâche, elle sera assistée par la Commission Théologique Internationale et par une Commission de canonistes établie au service du Synode en accord avec le Dicastère pour les Textes Législatifs.

Il n'est pas possible de tracer une ligne de démarcation claire entre les sujets couverts par les travaux des nombreux groupes activés, à différents niveaux et selon différents axes : il y a beaucoup de connexions, de points de contact et même de chevauchements. L'une des tâches de la Secrétairerie Générale du Synode est de veiller à ce que les travaux se déroulent de manière coordonnée et à l'écoute des résultats progressivement obtenus dans les différents domaines, en donnant des informations appropriées durant la session de l'Assemblée d'octobre 2024.

Vatican, le 14 mars 2024